

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2015

Le Conseil, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE de renouveler par le biais du Centre de Gestion le contrat de responsable de la garderie périscolaire en conservant le temps hebdomadaire afin d'assurer la réforme des rythmes scolaires pour l'année scolaire, poste pré-affecté.
- DECIDE d'adhérer au Journal des Communes proposé par Radio Bresse pour un montant de 34,65 euros.
- ACCEPTE le versement de la cotisation 2014 à l'Association des Maires de Saône et Loire pour un montant de 214.70 euros.
- EXAMINE les orientations budgétaires et les possibilités d'investissement 2015 afin de pouvoir continuer le projet d'aménagement et de sécurisation du Bourg.
- DONNE un avis favorable au projet d'un futur « AGORESPACE » et décide de solliciter tout type de subventions

Traite les questions diverses

